

POLITIQUES CULTURELLES ET PATRIMOINES AU QUÉBEC ET AU CANADA

Le Québec et le Canada sont des contrées fort jeunes. Du moins, dans une histoire de la civilisation, la place qu'ils occuperaient serait infime, évidemment si on fait remonter leur histoire au peuplement européen « récent¹ ».

La conception même du patrimoine culturel est très variable d'un bout à l'autre de ce vaste territoire de quelque dix millions de kilomètres carrés – en superficie, le Canada est le deuxième plus grand pays au monde –, bordé au sud par les États-Unis avec qui les Québécois et les Canadiens partagent près de neuf mille kilomètres de frontière.

Constitué d'une diversité de reliefs et d'un large éventail d'écosystèmes terrestres et marins qui vont des forêts luxuriantes de la côte du Pacifique, à l'ouest, aux rivages accidentés des Maritimes et de l'océan Atlantique, à l'est, en passant par les vastes étendues des Prairies, les eaux des Grands Lacs, les régions peuplées des grandes villes du centre (l'Ontario et le Québec) et les magnifiques paysages de la vallée du Saint-Laurent traversée par le fleuve du même nom qui relie la côte est au cœur du continent nord-américain, et ce sans oublier le bouclier précambrien et la vaste toundra arctique du Grand Nord, le Canada comporte une population de quelque trente millions d'habitants aux origines culturelles et linguistiques variées. Mais ce territoire aujourd'hui urbanisé (80 %), à la population dispersée, a aussi des anciennetés de peuplement diversifiées qui opèrent sur la conception même que l'on se fait du patrimoine. Si les traces de patrimoine matériel peuvent remonter au début du XVII^e siècle dans l'est du Canada, il en va autrement dans l'ouest où la colonisation a été beaucoup plus récente (milieu XIX^e et début XX^e siècles). De son côté, avec une superficie de près d'un million sept cent mille kilomètres carrés, le Québec est la plus grande province canadienne, qui représente à peu près les territoires confondus de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Une autre caractéristique importante : en 2001, le Québec comptait sept millions deux cent mille habitants, dont 81 % de langue maternelle française. Par contre, à

d'autres échelles, les francophones du Québec constituent 19,5 % de la population canadienne, majoritairement anglophone, et à peine 2 % de l'ensemble nord-américain.

Cela étant dit, si à l'intérieur de la réalité canadienne le Canada présente autant une diversité géographique, climatique, économique et démographique, il en va de même de sa variété de patrimoines. Le gouvernement fédéral canadien a d'ailleurs désigné plus de huit cents sites historiques nationaux au fil des décennies – sans oublier les nombreux sites historiques de juridiction provinciale – qui reflètent à la fois la richesse de son histoire, la diversité de ses habitants et de leurs cultures. Au Canada comme au Québec, le patrimoine revêt pour les gens qui le conçoivent, le côtoient, l'habitent, en vivent, l'admirent ou s'en imprègnent au passage, au gré de balades et de voyages, de multiples significations. Pour cet Albertain de Calgary, habitant d'une province des Prairies, le patrimoine n'a certes pas la même signification que pour cet Inuit d'Iqualit ou cet Acadien de Caraquet, ce Terre-Neuvien de Corner Brook ou cet Haïda des îles de la Reine-Charlotte ou ce Québécois de l'île d'Orléans, pour ne nommer que ceux-là. Si pour le premier, le parc provincial Dinosaur² ou encore le parc national de Banff³, dans les Rocheuses, constituent des symboles incontestables du patrimoine canadien, pour le Québécois, descendant d'un immigrant français du XVII^e siècle, l'arrondissement historique de Québec, ville du patrimoine mondial (Unesco), représente des valeurs symboliques de son héritage historique, matériel et identitaire : lieu de fondation de la Nouvelle-France, berceau de la civilisation française en Amérique et capitale nationale des Québécois.

LE PATRIMOINE ...
COMME OBJET DE
COMMÉMORATION
DU PASSÉ

Bien que la commémoration des faits du passé prenne son essor au Canada et au Québec à la fin du XIX^e siècle, il convient de rappeler certains événements politiques précédant la création du Canada, en 1867, et qui contribuent à éveiller la conscience historique et identitaire des élites canadiennes d'alors⁴.

Les premières décennies du XIX^e siècle sont particulièrement fécondes en événements politiques qui contribuent à l'émergence d'une volonté autonomiste des Canadiens face à la Couronne britannique. Au Bas-Canada (à peu près le Québec actuel⁵), c'est l'époque des quatre-vingt-douze résolutions de la Chambre d'assemblée et de la rébellion des patriotes de 1837-1838. C'est aussi celle du rapport de lord Durham (1839) qui qualifie les Canadiens

français de « peuple sans histoire » et qui en recommande l'assimilation, contribuant à cette montée d'un sentiment nationaliste. Ces événements concourent à attiser la conscience des élites canadiennes-françaises face à la richesse de leur histoire... Et que transposera quelques années plus tard l'historien François-Xavier Garneau dans son *Histoire du Canada* (1845-1849).

Mais cette conscience historique, ce sentiment d'une identité et d'une destinée particulière, les Canadiens français ne sont pas les seuls à les ressentir et à les manifester. Se développe aussi un nationalisme canadien qui demeure cependant attaché à la mère patrie britannique. On en retrouve des manifestations dans les inaugurations des colonnes Nelson à Montréal, en 1809, et de Brocks à Queenston, en Ontario, vers 1820, toutes deux érigées en l'honneur de victoires britanniques et auxquelles on peut ajouter le monument de Wolfe et Montcalm⁶, à Québec, inauguré en 1827. C'est à cette époque que se constituent les premières grandes collections grâce à des communautés religieuses, à des sociétés privées et à des collectionneurs. C'est le cas du premier musée du Séminaire de Québec, mis sur pied en 1806, qui constituera d'importantes collections scientifiques, ethnographiques et artistiques (Bergeron, 2002) et de la collection de tableaux de l'artiste peintre Joseph Légaré (1795-1855), commencée dans les années 1830, et acquise par cette institution en 1874 (Lapointe, 1993).

Vers cette époque, des associations savantes sont mises sur pied, dont la Literary and Historical Society of Quebec, fondée en 1824, constitue un exemple probant. Cette société met à la disposition de ses membres, issus de la communauté anglophone de la ville, une bibliothèque et des collections minéralogiques et géologiques. En 1829, elle se fusionne à la Société pour l'encouragement des arts et des sciences du Canada, son vis-à-vis pour la communauté francophone de Québec, mise sur pied en 1827. La même année, la Natural History Society of Montreal voit le jour. Dotée d'un musée de Sciences naturelles et installée à l'université McGill, cette société montréalaise ainsi que celle de Québec sont assez importantes pour recevoir, dès 1830, de l'aide financière de l'Assemblée législative du Bas-Canada. Quelques années plus tard, et à l'instar de la British Geological Commission, c'est la fondation en 1842, à Montréal, de la Commission géologique du Canada (CGC), laquelle est déménagée à Ottawa en 1881. Son imposante collection (minéralogique, zoologique, botanique, archéologique et ethnologique) constituée au fil des années constituera le cœur de la collection du musée national du Canada, en 1927, puis du musée canadien des Civilisations, en 1986, à Gatineau (voir Lapointe, 1993).

Dès la fin du XIX^e siècle, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec manifestent de l'intérêt pour la conservation de sites archéologiques et de vestiges seigneuriaux et pour la mise en valeur des fortifications de la capitale, Québec. Il y a lieu

de rappeler le rôle central du gouverneur général, lord Dufferin (1872-1878), qui s'oppose à la démolition des fortifications de Québec, alors que la bourgeoisie commerçante privilégie la disparition de ces vieux murs qui nuisent à l'expansion de la ville. Chose certaine, les interventions de sauvetage et de valorisation du patrimoine ont souvent pour but de conserver les traces et objets d'un passé, souvent glorieux, mais elles résident aussi dans cette idée de diffuser les mythes fondateurs, également très en vogue aux États-Unis, pays qui, comme le Canada, accueille alors des milliers d'immigrants (Kammen, 1984). Enfin, comme ailleurs dans le monde, les actes de commémoration jouissent d'un engouement au Québec entre 1880 et 1930, soit jusqu'à l'avènement de la crise économique. Rappelant les faits marquants de grands personnages et prenant la forme de célébrations anniversaires et d'installation de monuments et de plaques souvenirs, ces actes de commémoration sont soutenus par les élites bien intentionnées, par des sociétés philanthropiques, par des mécènes et par les gouvernements.

Du côté de l'État fédéral, l'aide qu'il apporte à la conservation du patrimoine, du moins jusqu'au début du xx^e siècle, se résume très souvent à des interventions ponctuelles. Par exemple, des sociétés et organisations locales s'intéressent à des sites militaires désaffectés, comme le fort Chambly au Québec, puis elles font pression sur le gouvernement canadien afin que soient reconnus des lieux historiques gouvernementaux, et ce à l'instar des premiers parcs nationaux canadiens, créés en 1885. Entre-temps, le premier dépôt d'archives est institué en 1872 et la Galerie nationale du Canada est établie en 1880. En fait, ce type d'initiatives de l'administration fédérale, et nombre de celles qui suivront, visent à construire et à promouvoir le Canada – ce pays encore jeune et terre d'accueil de milliers d'immigrants – et à constituer des « symboles de prestige », fondement de cette nation naissante. Du côté du Québec, peu d'initiatives spécifiquement gouvernementales dans le domaine du patrimoine voient le jour avant le début du xx^e siècle.

OTTAWA/QUÉBEC : DEUX STRATÉGIES D'INTERVENTION

Au début du xx^e siècle, les fêtes du tricentenaire de la vieille capitale (Québec) de 1908 sont l'occasion pour le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec de s'engager dans une activité commune de commémoration. Mais cette grande fête où l'apparat et le faste sont au rendez-vous est loin d'avoir la même signification pour tous : pour les uns, c'est la célébration de l'Empire britannique, de sa grandeur, de son hégémonie ;

pour les autres, c'est le rappel de la survivance d'un peuple, fier de ses origines française et catholique. Cette année-là, le gouvernement canadien institue la Commission des champs de batailles nationaux qui, au fil des années, aménagera le parc des Plaines d'Abraham, l'un des principaux sites patrimoniaux du Québec. Dès cette époque, la mise en valeur du patrimoine par le Fédéral et par Québec va tendre à emprunter des stratégies d'affirmation nationale distinctes⁷.

Il en est ainsi de la création de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, en 1919, suivie au Québec de la loi sur les monuments historiques et artistiques qui institue du même coup une commission provinciale (1922). Mais, comme le souligne le rapport du Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, les interventions de ces commissions présentent une « différence majeure » : de par l'Acte constitutionnel de 1867, le gouvernement fédéral ne peut intervenir que sur ses propriétés, alors que le Québec institue le classement « comme mesure de préservation et de reconnaissance de tout bien, site ou œuvre d'art appartenant aussi bien à l'État qu'à un propriétaire civil » (Groupe-conseil, 2000 : 36). Chose certaine, après la création de la Commission des champs de batailles nationaux et du parc des Plaines d'Abraham, le Fédéral semble peu présent au Québec. Il faut dire qu'il a à faire avec la création de parcs naturels et de parcs historiques nationaux, dont le premier est celui du fort Anne, en Nouvelle-Écosse, en 1917.

Au Québec, plusieurs initiatives sont entreprises dès les années 1920 sous l'égide d'Athanase David, secrétaire et registraire de la province de Québec (1919-1936) et protecteur des arts, des lettres et des sciences (Harvey, 2003). Outre la mise sur pied du Bureau des archives de la province de Québec (1920) et de la loi des monuments historiques et artistiques (1922), trois autres lois importantes dans le domaine de la culture voient le jour : la loi des écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal, la loi des musées de la province et la loi pour attribuer un prix annuel à la création artistique et scientifique. C'est à compter de 1926 que la Commission des monuments historiques du Québec initie son programme de plaques commémoratives le long des routes touristiques du Québec, un phénomène qui prend de l'ampleur en Amérique du Nord avec la popularité grandissante de l'automobile. Également, elle procède en 1929 au classement du château Ramesay, à Montréal, de l'église Notre-Dame-des-Victoires, à la place Royale à Québec, et de la maison des Jésuites, à Sillery (près de Québec), les seuls monuments historiques à être classés jusqu'en 1956⁸. Entre-temps, le musée de la Province de Québec (aujourd'hui le musée national des Beaux-Arts du Québec) est ouvert au public en 1933, alors que Pierre-Georges Roy, archiviste de la province, et Gérard Morisset, historien de l'art, amorcent dans les années 1930, à l'instar de ce qui se fait aux États-Unis⁹,

les premiers inventaires systématiques des œuvres d'art et d'architecture du Québec.

À la fin des années 1940, alors qu'au niveau fédéral la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences (commission Massey, 1949-1951) débute ses travaux, et dont le rapport constituera la « première esquisse d'une politique culturelle canadienne » (Bonin, 1992), s'affirme au Québec un mouvement visant à freiner le pillage des richesses patrimoniales. Animé par Paul Gouin, avocat, politicien et futur président de la Commission des monuments historiques du Québec (1955-1968), et soutenu par des artistes et des intellectuels, ce mouvement fait pression sur le gouvernement du Québec afin qu'il amende la loi de 1922 sur les monuments historiques, ce qu'il obtient en 1952. Dès lors, la commission et son secrétaire, Gérard Morisset, accentuent leurs efforts afin de rattraper les retards en matière de classement. Plusieurs dizaines d'églises, d'œuvres d'art sacré et de bâtiments anciens (manoirs, moulins, maisons) sont classés en peu d'années, et quand cette stratégie de classement s'avère insuffisante pour sauvegarder un bâtiment menacé, la commission s'en porte acquéreur. Au début des années 1960, elle suffit à peine à la tâche, alors qu'est créé le ministère des Affaires culturelles du Québec (MAC) et que s'ajoutent la gestion des arrondissements historiques et le chantier de la place Royale, à Québec, à compter de 1964. La création du MAC en 1961 marque une étape importante dans la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois puisque les services qui s'y développent au fil des années prennent progressivement en charge des tâches traditionnellement dévolues à la commission (Martin, 1991 ; Garon, 1995).

Comme le résume le rapport du Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec de 2000 (voir tableau 1), la notion de patrimoine est passée par différentes étapes depuis l'adoption de la loi de 1922 : elle évolue de cette idée d'objet précieux et exceptionnel, de « trésor » (1922-1963), à cette conception d'« objet-témoin » (1963-1972) ; puis, se subdivisant en champs disciplinaires et spécialisés, le patrimoine devient « ethnographique, archéologique ou artistique » (1972-1985), pour finalement se traduire depuis une vingtaine d'années dans des ensembles patrimoniaux. En fait, contrairement au gouvernement canadien qui a maintenu une pratique de commémoration, tout en favorisant ses grandes institutions muséales, le Québec privilégie à travers les actions de sa commission, puis du MAC (de nos jours, le ministère de la Culture et des Communications), la protection et la mise en valeur de son patrimoine national (Harvey, 2000).

TABLEAU
*La loi sur les biens culturels du Québec
 et l'évolution de la notion de patrimoine*¹⁰

Étape 1 (Loi de 1922)	1922-1952	Patrimoine : monuments historiques
Étape 2 (Loi de 1952)	1952-1963	Patrimoine : <i>idem</i> + sites et œuvres d'art ; introduction de la notion d'aire de protection pour protéger l'environnement des monuments historiques
Étape 3 (Loi de 1963)	1963-1972	Patrimoine : <i>idem</i> + objets historiques et archéologiques, arrondissements historiques
Étape 4 (Loi de 1972)	1972-1985	Patrimoine : <i>idem</i> + arrondissements naturels ; deux statuts différents distinguent le patrimoine : le classement et la reconnaissance
Étape 5 (Loi de 1985)	1985-2000	Patrimoine : <i>idem</i> + pouvoirs délégués aux municipalités : citations et classements ; interventions possibles au niveau régional pour protéger le patrimoine
Étape 6 (Dépasse les termes de la loi de 1985)	2000-...	Élargissement de la notion de patrimoine : <i>idem</i> + patrimoines linguistiques, patrimoines immatériels (ethnologique : savoirs, savoir-faire, traditions ; scientifique et technique ; audiovisuel et artistique), paysages

Du côté d'Ottawa, le gouvernement fédéral procède en 1953 à une révision de sa loi de 1919 sur les lieux et monuments historiques. Se conformant à cette recommandation de la commission Massey (1949-1951) d'accorder plus d'attention à la conservation, il privilégie un programme planifié dont l'objectif est de mettre en valeur les grands personnages, les lieux et les événements clés de l'histoire canadienne. La commission fédérale obtient des ressources accrues, puis une modification apportée à la loi en 1955 lui confère le pouvoir de recommander la désignation de bâtiments, ce que le Fédéral entreprend de faire un peu partout au Canada, tout en demeurant plus discret au Québec. Il faut dire qu'il a fort à faire dans les autres provinces et territoires canadiens où son aide est généralement bien accueillie, alors qu'au Québec elle est plus rarement sollicitée... Le contexte des années 1960-1970 – soit celui de la construction d'un État québécois, de l'affirmation nationale des Québécois et de l'avènement d'un mouvement, puis d'un parti politique souverainiste, le Parti québécois élu en 1976 – se prête plus difficilement à des initiatives culturelles fédérales d'envergure au Québec.

En 1967, la Commission du centenaire du Canada est particulièrement active à l'échelle canadienne dans le cadre des fêtes de la confédération. En fait, en plus de poursuivre sa politique de commémoration en mettant en valeur plusieurs lieux patrimoniaux et en soutenant la mise en place d'un réseau de centres d'interprétation dédiés à l'histoire du Canada, le Fédéral multiplie ses initiatives dans le secteur muséal à la fin des années 1960 : mise sur pied du musée national de la Science et de la Technologie, adoption de la loi sur les musées nationaux (Galerie nationale, musée de l'Homme, musée de Sciences naturelles et musée de la Science et de la Technologie¹¹), création de la Corporation des musées nationaux, une société de la Couronne chargée de superviser l'administration des musées nationaux, et mise en œuvre de programmes afin de promouvoir l'activité muséologique au pays. Soulignons la création, en 1968, de l'Institut canadien de conservation (ICC) et du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP). En 1972, le Fédéral met en place un programme de soutien pour les musées et, vers le milieu des années 1970, il élabore et met en œuvre son programme des biens culturels mobiliers. Enfin, en 1976, le Canada ratifie la convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'Unesco, et Parcs Canada devient l'organisme responsable de sa mise en application au Canada.

DEPUIS LES ANNÉES 1980 :
ENTRE LA CONTINUITÉ
ET LE CHANGEMENT

Comme pour la plupart des pays occidentaux, le dernier quart du xx^e siècle n'est guère facile pour les gouvernements canadiens, indépendamment du niveau concerné (fédéral, provincial et municipal). En effet, les ralentissements de l'économie, la crise des finances publiques et l'avènement de la mondialisation constituent désormais des réalités incontournables. Mais cette décennie est aussi celle où le patrimoine connaît une extension importante au Canada. Ce changement est principalement dû à la mise en place de ce nouveau cadre d'interventions que constitue la loi sur le multiculturalisme canadien (1988). Bien que loin de faire l'unanimité au Québec où cette initiative du Fédéral est ressentie par plusieurs comme une stratégie d'Ottawa pour faire échec au nationalisme québécois, cette loi a comme conséquence d'élargir la notion de patrimoine en l'étendant désormais à tout groupe représentatif de la société canadienne (peuples autochtones et Inuits, communautés culturelles, minorités visibles, etc.).

Face au contexte économique difficile des années 1980, les gouvernements amorcent un virage important en matière d'interventions

culturelles publiques (Saint-Pierre, 2004a, 2004b). Tant au fédéral qu'au provincial, on opte pour la réduction des dépenses publiques, on met en avant des politiques de privatisation et on crée des agences publiques autonomes. Également, sont mises en place de nouvelles directives de rationalisation, tout en accentuant les contrôles dans la gestion des fonds publics. Par contre, malgré cette période de relative austérité des gouvernements canadiens, les dépenses culturelles publiques, notamment dans le domaine du patrimoine, semblent peu affectées. En effet, les dépenses en ce dernier domaine¹² font plus que doubler entre 1985-1986 et 2003-2004, passant de 61 millions à près de 150 millions de dollars canadiens au Québec et de 428 millions à plus de 937 millions de dollars pour le gouvernement fédéral. En 2003-2004, elles représentent 20,5 % des dépenses totales au titre de la culture du Québec et 25,8 % du Fédéral, lesquelles atteignent respectivement les 727 millions et 3,5 milliards de dollars canadiens, en 2003-2004¹³.

Au Québec, le gouvernement délaisse son superministère à vocation culturelle en 1982 (créé par le gouvernement du Parti québécois en 1978) et adopte des programmes plus fonctionnels, favorables aux artistes, bien sûr, mais aussi à diverses institutions culturelles comme les musées et les bibliothèques publiques. Tout au long des années 1980, les dépenses d'immobilisation partagées par les deux paliers de gouvernement sont élevées dans ces deux secteurs d'intervention. Dans celui des musées, la fin des années 1980 est particulièrement favorable aux grands musées : ouverture du musée de la Civilisation de Québec, agrandissements du musée des Beaux-Arts de Montréal et du musée du Québec, à Québec, travaux de rénovation au musée McCord et au musée d'Art contemporain, à Montréal¹⁴. Le ministère des Affaires culturelles met en place sa direction générale des Musées et ses directions régionales, dispersant ainsi son personnel à la faveur d'une politique de régionalisation. Diverses lois sont adoptées, dont celles dans les domaines des archives et des musées nationaux. Outre les sociétés de la Place des Arts et du Grand Théâtre de Québec, on crée celles du musée du Québec et du musée d'Art contemporain. Le MAC met un terme aux travaux d'inventaire des biens culturels et réduit ses activités de recherche, tout en accentuant la mise à contribution des municipalités locales et régionales. Ces dernières prennent plus de responsabilités dans différents secteurs de la culture, dont celui du patrimoine¹⁵. Mais il faudra un certain temps pour que le gouvernement consolide son réseau muséal sur l'ensemble de son territoire, qui éprouve de sérieuses difficultés au début des années 1990¹⁶.

À Ottawa, les initiatives mises en place au cours des années 1980 visent à repenser l'ensemble des stratégies culturelles. C'est dans l'optique de rajeunir la politique culturelle canadienne que sont créés le comité consultatif qui travaille à la révision de la politique

culturelle fédérale (1979), puis la commission Applebaum-Hébert (1980-1982) qui entreprend une vaste consultation dans le but de produire une étude de la politique culturelle du Canada. Le nouveau ministère des Communications du Canada, mis en place au début de cette décennie, se voit confier la responsabilité du secteur des arts et de la culture, auparavant rattaché au secrétariat d'État qui, depuis la fin des années 1960, assumait le rôle d'un ministère de la Culture. Avec les sociétés qui relèvent de son autorité, ce ministère devient le principal intervenant en matière de culture sur la scène canadienne. Le gouvernement central crée divers comités, groupes et commissions d'études, dont le groupe de travail sur les musées nationaux en 1986, qui a pour mandat d'étudier le fonctionnement de la corporation responsable des musées nationaux. Quatre années plus tard, la corporation est démantelée : la Galerie nationale du Canada, devenue entre-temps le musée des Beaux-Arts du Canada (1984), le musée canadien des Civilisations (avant 1986 : le musée de l'Homme), le musée de Sciences naturelles et le musée national de la Science et de la Technologie deviennent des corporations indépendantes. Puis, afin d'étendre son action et sa visibilité, le Fédéral met sur pied une fondation nationale, particulièrement bien dotée, Héritage Canada.

Depuis la fin des années 1990, le parlement fédéral a adopté différentes lois concernant les grandes institutions œuvrant dans le domaine du patrimoine, tout en mettant sur pied des programmes de soutien. En 1998, la loi sur l'agence Parcs Canada a comme conséquence de retrancher Parcs Canada du ministère du Patrimoine canadien pour en faire une agence distincte du gouvernement fédéral. En 2000, la loi sur les parcs nationaux du Canada est adoptée dans le but de moderniser le rôle historique de Parcs Canada tout en faisant de l'intégrité écologique sa priorité première. Dans cette lignée, est adoptée la loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada qui prévoit la création d'un réseau d'aires marines de conservation dans les océans et les grands lacs du pays. En 2001, le Fédéral met sur pied son programme Espaces culturels Canada dans le but de soutenir financièrement des projets majeurs dans les domaines artistique et patrimonial et d'améliorer, notamment, les collections muséales et les expositions patrimoniales. La même année, est établi le programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens afin de développer les compétences des organismes en ces domaines et d'encourager les Canadiens à y contribuer à travers son volet « incitatifs aux fonds de dotation ». En 2002, Patrimoine canadien entreprend une vaste consultation auprès des Canadiens afin d'établir de nouvelles directions pour sa politique du patrimoine¹⁷. Enfin, en décembre 2003, conformément aux nouvelles orientations que se donne le Fédéral, Parcs Canada devient un organisme relevant désormais du ministre de l'Environnement, alors que la loi constituant Bibliothèque et Archives Canada, qui abroge du même

coup la loi sur les Archives nationales du Canada et la loi sur la Bibliothèque nationale du Canada, entre en vigueur en 2004.

Du côté du Québec, le gouvernement rend publique en mai 2000 la « première politique muséale québécoise », *Vivre autrement... La ligne du temps*, laquelle fait le point sur l'évolution du milieu muséal au Québec. Entre-temps, le Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec mis sur pied en 1999 dépose son rapport, *Notre patrimoine, un présent du passé*, en novembre 2000¹⁸. Comme il est mentionné en avant-propos, « [la] définition et la mise en œuvre d'une politique du patrimoine devraient s'inscrire aujourd'hui parmi les priorités de l'État ». Outre le fait de traduire « l'expression à la fois d'un besoin et d'une inquiétude », cette politique d'État devrait exprimer, selon les auteurs du rapport, le « besoin de concrétiser le sens de l'identité nationale » (Groupe-conseil, 2000). Préparé à la demande de la ministre de la Culture et des Communications, ce rapport a comme objectifs de contribuer à la mise à jour de la loi sur les biens culturels, de prendre en considération les inquiétudes et attentes des groupes et individus quant au sort du patrimoine québécois et de clarifier les responsabilités des intervenants en ce domaine. Malgré l'insistance exprimée par les acteurs mobilisés pour l'occasion, mais aussi les demandes répétées de la commission des biens culturels du Québec depuis le début des années 1980, une telle politique d'État n'a toujours pas vu le jour... Par contre, des villes québécoises se sont engagées depuis à élaborer leur propre politique du patrimoine¹⁹.

Par ailleurs, en 2004, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le projet de loi 69, créant ainsi une nouvelle institution, la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Issue de la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, cette « nouvelle » structure a pour mandat d'acquiescer, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois, et ce, qu'il soit publié, archivistique ou filmique. Enfin, plus récemment, la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec se consacrait à la problématique du patrimoine religieux québécois – « l'un des plus abondants et des plus importants en Amérique du Nord » (Gauthier et Marsan, 2005) – en se centrant sur trois grandes questions : de quoi sera-t-il fait, comment faudra-t-il le gérer et, surtout, qui s'en occupera ?

C O N C L U S I O N

En matière de politique du patrimoine, le Québec et le gouvernement fédéral canadien ont beau avoir suivi des cheminements, tantôt apparentés, voire similaires, tantôt distincts, il semble assez juste d'affirmer que les fondements de leurs interventions en ce domaine ont été intimement liés, dès le départ,

à la question nationale, l'une canadienne, l'autre canadienne-française, puis québécoise à compter des années 1960. Puis, rappelons qu'à cette reconnaissance et à cette mise en valeur du patrimoine culturel et historique, présentes au Québec et au Canada anglais au début du XX^e siècle, s'ajoutent graduellement, quoique de façon plus prononcée et insistante du côté du Fédéral, des préoccupations en matière de patrimoine naturel et, plus récemment, d'intégrité écologique.

Au Canada, on dénombre de nos jours plus de quarante parcs nationaux qui occupent approximativement 2 % de la superficie totale du pays et treize sites du patrimoine mondial de l'Unesco. À elle seule, l'agence fédérale Parcs Canada gère cent quarante-cinq lieux historiques, huit canaux historiques de navigation et vingt-sept rivières du patrimoine. Le plus récent de ces parcs à voir le jour est celui du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, au Québec, en 1990. Né d'une action concertée entre le Fédéral et le gouvernement du Québec et créé au départ dans l'optique de protéger les bélugas du fleuve Saint-Laurent, menacés d'extinction, ce parc d'une superficie de près de mille deux cents kilomètres carrés voit rapidement s'élargir ses fonctions pour y intégrer des activités d'éducation des publics et d'interprétation, de recherche scientifique, de conservation et de mise en valeur des ressources naturelles et culturelles, tout en privilégiant une collaboration avec le milieu régional charlevoisien. Par ailleurs, rappelons qu'à l'échelle canadienne trois grandes instances encadrent les actions et interventions du Fédéral en matière de patrimoine : l'agence Parcs Canada, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) et le ministère du Patrimoine canadien.

Les politiques canadiennes du patrimoine se retrouvent dans les principes directeurs et politiques de gestion de l'agence Parcs Canada²⁰, lesquels accordent une attention particulière aux lieux historiques nationaux et aux activités de commémoration historique mais aussi, de façon plus récente, à l'intégrité écologique des parcs nationaux canadiens. De son côté, la CLMHC a le mandat de conseiller le ministre de l'Environnement et le gouvernement du Canada en ce qui a trait aux commémorations de faits et aux événements liés à l'histoire nationale, alors que le mandat du ministère du Patrimoine canadien est beaucoup plus vaste. Ainsi, outre le secteur plus spécifique des affaires culturelles (radiodiffusion, droits d'auteurs, édition, arts, nouveaux médias) et du patrimoine, ce ministère est aussi responsable des questions ayant trait au multiculturalisme, aux droits de la personne, aux affaires autochtones, aux langues officielles, au secteur bénévole et communautaire, etc. Pour clore ce tableau, mentionnons le rôle joué par ces autres organismes ministériels canadiens et sociétés d'État que sont l'Institut canadien de conservation (ICC), le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), la Bibliothèque nationale et Archives Canada, la Commission des champs de bataille

nationaux, le centre national des Arts et les musées nationaux de la Nature, des Civilisations, des Beaux-Arts du Canada, des Sciences et de la Technologie du Canada.

Du côté du Québec, comme nous l'avons vu, c'est la Commission des biens culturels du Québec qui joue un rôle central en matière de patrimoine, du moins jusqu'aux années 1960. La création du ministère des Affaires culturelles du Québec (MAC) marque à cette époque une étape importante puisque les services qui s'y développent prennent graduellement en charge des tâches autrefois dévolues à la commission. Par ailleurs, bien que la *Politique culturelle du Québec* (1992) insiste sur la place du patrimoine dans la préservation et le développement de l'identité des Québécois, il faut attendre la fin des années 1990 pour que soit mis en place un groupe-conseil ayant pour mandat d'élaborer une proposition de politique du « patrimoine culturel » pour le Québec. Dans un plaidoyer en faveur de son adoption et de sa mise en œuvre, la présidente de la Commission des biens culturels du Québec résumait en ces termes les trois buts fondamentaux d'une telle politique : « l'enrichissement de la solidarité québécoise en faisant du patrimoine un lieu de reconnaissance et de partage des valeurs civiques », « la contribution du patrimoine culturel du Québec au dialogue et à la diversité des cultures du monde » et enfin, « la contribution du patrimoine culturel au développement durable ». (Brunelle-Lavoie, 2004.) En cela, elle rejoignait cette recommandation du Groupe-conseil d'appliquer une approche globale du patrimoine en y intégrant, par exemple, des préoccupations en matière de sauvegarde des paysages, de conservation des écosystèmes et de protection des cadres et de la qualité de vie (Groupe-conseil, 2000).

Au fil des années, divers programmes et interventions du gouvernement du Québec ont donc contribué au développement d'un important réseau patrimonial et muséal au Québec. Aujourd'hui composées de plus de quatre cents institutions – bien que la viabilité ne soit pas toujours évidente – et établies à la grandeur du Québec, ces institutions sont constituées de musées, de centres d'exposition, de centres d'interprétation et de lieux historiques ainsi que de trois musées d'État (le musée d'Art contemporain de Montréal, le musée de la Civilisation de Québec et le musée national des Beaux-Arts du Québec). Également, de nombreux intervenants contribuent de façon variable à la conservation et à la diffusion du patrimoine québécois. C'est le cas des sociétés d'État et des institutions nationales québécoises, bien sûr, ainsi que des directions du ministère œuvrant dans le domaine du patrimoine et de la muséologie, des organismes nationaux et des municipalités locales et régionales. Mais il ne faut non plus oublier toute cette multitude de regroupements, d'envergure très variée, et militant dans un secteur ou l'autre du patrimoine ainsi que ces réseaux plus particuliers, comme celui des économusées, des entreprises

privées, de type artisanal, qui font connaître des savoir-faire traditionnels (musée de l'Abeille, économusées du verre, de la bière, du vitrail, du bronze, de l'enseigne sur bois, de l'accordéon, du papier, etc.)²¹.

Enfin, au-delà de ces instances, structures, organismes et regroupements, mentionnons ces derniers faits intéressants : le registre des biens culturels fait état pour le Québec seulement de plus de 6 500 biens protégés par un statut juridique et de quelque 5 000 immeubles situés à l'intérieur de neuf arrondissements historiques. L'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) recense pour sa part 8 600 sites archéologiques connus, dont plusieurs sont bien antérieurs à l'arrivée des premiers Européens²². Par ailleurs, selon la Commission des biens culturels du Québec (2000 : 1), le Québec compterait quelque « 4 000 bâtiments culturels et ensembles institutionnels à vocation religieuse ou sociale », et c'est sans compter les biens mobiliers qui ornent ces édifices et les milliers de mètres linéaires d'archives diocésaines, paroissiales et des communautés religieuses, dont certaines datent du tout début de la colonie française. De ce nombre, on dénombrerait « 2 800 lieux de culte de toutes traditions, dont plus de 40 % [environ 1 200] auraient une forte valeur patrimoniale (architecturale, artistique, historique, comme point de repère dans le paysage urbain ou rural, etc.) » (Fondation du patrimoine religieux, 2005 : 1), alors qu'un peu plus du tiers (soit près de 500 d'entre eux) feraient l'objet d'une protection légale (classement, reconnaissance, citation) (Québec, Commission de la culture, 2005 : 13).

Au Québec, les défis que pose de nos jours la pérennité de ces ensembles, monuments et biens patrimoniaux, de ces arrondissements historiques et naturels et de ces sites archéologiques, fondements de l'identité québécoise, sont énormes pour cette société de quelque sept millions d'habitants. En fait, comme le posait récemment la Commission de la culture (juin 2005), trois questions sont aujourd'hui centrales, non seulement en ce qui a trait au patrimoine religieux, mais aussi à l'ensemble du patrimoine culturel québécois : que conserver, comment le conserver et qui le conservera pour les générations futures ?

D. S.-P.

Institut national de la recherche scientifique

NOTES

1. On entend ici, par peuplement européen « récent », les premiers établissements français d'Acadie (Port-Royal) et du Québec, au début du XVII^e siècle, voire la prise de possession du Canada en 1534 par Jacques Cartier, navigateur de Saint-Malo, au nom du roi de France. Il faut cependant signaler que l'on retrouve des traces de peuplement plus anciennes au Canada. C'est le cas du site archéologique de l'Anse aux Meadows, sur l'île de Terre-Neuve, qui confirme l'établissement de Vikings autour de l'an mille. On peut aussi rappeler que le peuplement du Canada remonterait à plusieurs milliers d'années, alors que des tribus d'Asie, dont les Inuits et les Amérindiens d'aujourd'hui sont les descendants, franchirent le détroit de Béring qui sépare la Sibérie orientale de l'Alaska.
2. Situé au cœur des *badlands* de l'Alberta et reconnu patrimoine mondial par l'Unesco en 1979, ce parc provincial contient les vestiges les plus importants qu'on ait trouvés de l'époque des dinosaures, soit quelque trente-cinq espèces remontant à soixante-quinze millions d'années.
3. Il s'agit du premier parc national à être établi par le gouvernement fédéral canadien, en 1885.
4. Essentiellement, cet article traite des interventions du gouvernement fédéral, qui demeure le principal intervenant dans le domaine patrimonial à l'échelle canadienne, et du gouvernement du Québec. Par ailleurs, pour des revues des écrits québécois sur le patrimoine et sur les musées et la muséologie, consulter Simard (1992), Martin (2002) et Montpetit (2002).
5. Rappelons qu'après la conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre en 1759-1760, l'acte constitutionnel de 1791 divise la « Province de Québec » entre le Bas-Canada (le Québec, majoritairement francophone) et le Haut-Canada (l'Ontario, avec une part importante de loyalistes restés fidèles à la Couronne britannique lors de la Révolution américaine).
6. Ce monument rappelle la bataille des Plaines d'Abraham de 1759 et la mort de ces deux grands protagonistes que furent le général James Wolfe et le marquis de Montcalm ainsi que la fin imminente de la Nouvelle-France (traité de Paris, 1763).
7. Comme le souligne Andrée Lapointe (1993 : 85 ; voir aussi Francis, Jones & Smith, 1988), c'est à cette époque que se cristallise ces « deux visions identitaires inégales » à l'intérieur de l'État canadien, ce qui sera appelé plus tard le biculturalisme canadien, soit celle d'une culture d'expression anglaise, dominante, et celle d'expression française. Pour un survol historique du contentieux Ottawa-Québec dans le domaine de la culture, voir Saint-Pierre (2003, 2004a).
8. Pour une histoire de la Commission des biens culturels, voir Gelly *et al.* (1995), Martin (1990, 1991).
9. Rappelons que du côté des États-Unis, le *New Deal* (Franklin D. Roosevelt) donne lieu à quatre grands inventaires dans le domaine de la culture au début des années 1930, dont ceux portant sur les sites historiques et sur les édifices patrimoniaux (à ce propos, voir Adams et Goldbard, 1986, 1995).
10. Source : Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec (2000 : 28, tableau 2).
11. Un cinquième musée « national » verra le jour en 1985, il s'agit du musée canadien de la Photographie contemporaine, ouvert au public en 1992.
12. Selon Statistique Canada, les ressources du patrimoine incluent les musées, les archives publiques, les parcs et lieux historiques, les parcs naturels et parcs provinciaux, selon le cas, les sites archéologiques et les bâtiments et structures d'importance archéologique en restauration.

13. Statistique Canada, « Statistiques de la culture, Dépenses publiques au titre de la culture au Canada : Statistiques préliminaires, 1985-86 », Catalogue 87-206, Ottawa, Statistique Canada, août 1987, p. 24-25, 34-35, tableaux 5 et 10 ; « Dépenses publiques au titre de la culture : tableaux de données, 2003-2004 », no 87F0001XIF au catalogue, octobre 2005, n. p., tableaux 2.5.1-2.5.2 et 2.10.1-2.10.2.
14. Du côté du Fédéral, mentionnons l'ouverture du centre canadien d'Architecture à Montréal (coûts de 40 millions de dollars) et du musée des Civilisations à Hull (170 millions de dollars) (Saint-Pierre, 2003 : 139, note 8).
15. C'est à la faveur du livre blanc du ministre Camille Laurin, *La Politique québécoise du développement culturel* (1978) que le gouvernement du Québec et son ministère des Affaires culturelles réorientent la gestion du patrimoine en accentuant le partenariat avec les instances locales, notamment à travers des ententes-cadres sur le Vieux-Montréal et le Vieux-Québec.
16. En 1990, parmi les 466 institutions québécoises à caractère muséal et patrimonial, dont les 3 musées d'État (musée du Québec, musée d'Art contemporain de Montréal et musée de la Civilisation de Québec), à peine 103 sont subventionnées. Ces 103 institutions reçoivent à elles seules environ 35 % du budget de transfert du MAC, soit près de 55 millions de dollars. Des 240 lieux historiques et institutions de patrimoine naturel, à peine une quarantaine profitent du soutien du MAC (Saint-Pierre, 2003 : 138).
17. *Les Canadiens, les Canadiennes et leur patrimoine – tendance, enjeux, et idées : Un dialogue sur le patrimoine au XX^e siècle.*
18. Rappelons qu'en 1987 un chantier avait d'ailleurs été mis en place afin d'élaborer une telle politique, mais que le projet ne s'était finalement pas concrétisé.
19. C'est le cas de Montréal qui adoptait en mai 2005 la première politique du patrimoine de son histoire.
20. Voir la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), à l'adresse Internet suivante : <http://www.pc.gc.ca/clmhc-hsmbc/pol_F.asp>.
21. Pour en connaître davantage sur les économusées, voir le site Internet de la Société internationale des entreprises économusée, créée en 1992 par Cyril Simard : <<http://www.economusees.com/>>.
22. Voir *La Mémoire archéologique du Québec* : <<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=859>>.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adams (Don) & Goldbard (Arlène). [1986] 1995. « New Deal cultural programs : Experiments in cultural democracy. Talmage (CA) : Webster's World of Cultural Democracy. <<http://www.wgcd.org/policy/us/newdeal.html>> dernière consultation janv. 2006.
- Bergeron (Yves). 2002. *Un patrimoine commun : Les musées du Séminaire de Québec et de l'université Laval*. Québec : musée de la Civilisation.
- Bonin (Daniel). 1992. « La culture à l'ombre de deux capitales », p. 183-206 in *Canada : the State of Federation* / sous la direction de Douglas Young et Robert Young. Ottawa : Institut des relations inter-gouvernementales.
- Brunelle-Lavoie (Louise). 2004. « Pourquoi un politique du patrimoine ? ». *Bulletin de la Commission des biens culturels du Québec*. Hiver 2004. Québec, Gouvernement du Québec : CBCQ.
- Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec. 2005. *Patrimoine religieux du Québec : Mandat entrepris à l'initiative de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec. Document de réflexion*. Québec : Presses de l'Assemblée nationale du Québec. <<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/commissions/CC/Patrimoine/patrimoine.pdf>>.
- Commission des biens culturels du Québec. 2000. *Assurer la pérennité du patrimoine religieux du Québec : Problématique, enjeux, orientations. Rapport synthèse*. Juil. 2000. Québec : Commission des biens culturels du Québec.
- Fondation du patrimoine religieux. 2005. *Bulletin d'information*, 4, 4, hiver 2005.
- Francis (R. Douglas), Jones (Richard) & Smith (Donald). 1988. *Destinies : Canadian History since Confederation*. Toronto : Holt, Rinehart and Winston.
- Garon (Rosaire). 1995 (2^e édition). « Historique du ministère de la Culture et des Communications du Québec, 1961-1995 ». 14 août 1995. Québec : Ministère de la Culture et des Communications [Document de travail transmis par l'auteur].
- Gauthier (Raymonde) & Marsan, (Jean-Claude). 2005. « L'avenir du patrimoine religieux au Québec : Les déficiences de l'inventaire ». *Le Devoir*, 20 sept. 2005.
- Gelly (Alain), Brunelle-Lavoie (Louise) & Kirjan (Corneliu). 1995. *La Passion du patrimoine : La Commission des biens culturels du Québec, 1922-1994*. Sillery, Québec : Éd. Septentrion.
- Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec (sous la présidence de Roland Arpin). 2000. *Notre patrimoine, un passé du présent : Proposition présentée à Mme Agrès Maltais, ministre de la Culture et des Communications*. Québec : Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec.
- Harvey (Fernand). 2000. « La production du patrimoine », p. 3-16 in *Produire la culture, produire l'identité ?* / sous la direction d'Andrée Fortin. Sainte-Foy : Les Presses de l'université Laval.
- Harvey (Fernand). 2003. « La politique culturelle d'Athanase David, 1919-1936 ». *Cahier des dix*, 57, déc. 2003.
- Kammen (Michael). 1984. « La mémoire américaine et sa problématique ». *Le Débat*, 30.
- Lapointe (Andrée). 1993. *L'Incidence des politiques culturelles sur le développement des musées nationaux Canada-Québec depuis 1950*. Th. doct. : Histoire : Université Laval, Québec.
- Martin (Paul-Louis). 1990. « La conservation du patrimoine culturel : Origines et évolution ». *Les Chemins de la mémoire*, vol. I, p. 1-17. Québec : Les Publications du Québec.
- Martin (Paul-Louis). 1991. « La conservation du patrimoine culturel : Origines et évolution ». *Les Chemins*

- de la mémoire*, t. I, p. 13-29. Québec : Les Publications du Québec.
- Martin (Paul-Louis). 2002. « Le patrimoine », p. 65-80 in *Traité de la culture* / sous la direction de Denise Lemieux. Québec : Les Éditions de l'IQRC.
- Montpetit (Raymond). 2002. « Musée et muséologie : Un champ de recherche dynamique », p. 81-94 in *Traité de la culture* / sous la direction de Denise Lemieux. Québec : Les Éditions de l'IQRC.
- Saint-Pierre (Diane). 2003. *La Politique culturelle du Québec : Continuité ou changement ? Les acteurs, les coalitions et les enjeux*. Québec : Presses de l'université Laval.
- Saint-Pierre (Diane). 2004a. « Les politiques culturelles du Québec », p. 231-259 in *L'État québécois à l'aube du millénaire* / sous la direction de Robert Bernier. Québec : Les Presses de l'université du Québec.
- Saint-Pierre (Diane). 2004b. « Quebec, its cultural policies and the question of handing down of culture at the time of globalization », p. 125-133 in *Handing Down of Culture, Smaller Societies, Globalization* / sous la direction de Jean-Paul Baillargeon. Toronto : Grubstreet Books.
- Simard (Cyril). 1992. *Patrimoine muséologique au Québec : Repères chronologiques*. Québec : Commission des biens culturels du Québec.

RÉSUMÉS

Le Québec et le Canada présentent une diversité géographique, climatique, économique et démographique, mais également une variété de leurs patrimoines qui rend compte de leur histoire, de leur culture, mais aussi de la construction et de l'affirmation d'une identité respective, laquelle s'est traduite depuis la fin du XIX^e siècle dans (et par) des politiques culturelles et patrimoniales. Souvent imprégnées de valeurs symboliques identitaires propres aux deux grandes communautés linguistiques et s'appuyant sur l'affirmation et la reconnaissance des sociétés québécoise et canadienne, ces politiques sont liées à l'histoire sociodémographique et politico-économique du pays. L'objectif central du présent article est de rendre compte de ces constructions identitaires à travers les politiques culturelles et patrimoniales, tout en faisant état de leur complémentarité et distinction. Il vise à faire un rappel historique des principales interventions gouvernementales québécoises et canadiennes (essentiellement de niveau fédéral) dans le domaine du patrimoine et, ce faisant, de souligner comment ces interventions sont venues renforcer les identités québécoise et canadienne au fil du temps.

While Québec and Canada offer much geographic, climatic, economic, and demographic diversity and a wide variety of heritage types, products of their respective history and culture, they both also show diversity with regards to the construction and affirmation of their respective identities, formed since the end of the nineteenth century by and through cultural and heritage policies. These policies are linked to the social, demographic, economic and political history of the country and are often filled with symbolic identity values dear to each of the two large linguistic communities and lend their support to the affirmation and recognition of Québécois and Canadian society. The main objective of the article is to account for this identity construction through cultural and heritage policies while pointing out the similarities and differences. It seeks to recount the history of the principal measures taken by the governments of Québec and of Canada (mostly at the federal level) in the field of heritage and, in so doing, underscore how these measures came to reinforce the Québécois and Canadian identities over time.

Québec y Canadá presentan una diversidad geográfica, climática, económica y demográfica, y también una variedad de patrimonios, testigos de su historia, de su cultura, y de la afirmación de su identidad cultural. Esta identidad cultural

fue traducida desde el fin del siglo XIX en (y por) políticas culturales y patrimoniales. Estas políticas, relacionadas con la historia sociodemográfica y político económica del país, se cargan de valores simbólicos propios a grandes comunidades lingüísticas, y se apoyan sobre la afirmación et el reconocimiento de las sociedades quebequesa y canadiense. El propósito de este texto es dar cuenta de estas construcciones identitarias a través de las políticas culturales y patrimoniales, señalando su complementariedad y sus diferencias. Recordaremos las principales intervenciones de los gobiernos canadiense y quebeques (sobre todo al nivel federal) para el patrimonio, y mostraremos como estas intervenciones han progresivamente reforzado las identidades quebequesa y canadiense.